



Ministère des institutions financières,
compagnies et coopératives
Service des compagnies

LETTRES PATENTÉES
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

ASSOCIATION DES ECONOMISTES QUÉBÉCOIS

Données et scellées à Québec

le 28 mai 1975

et enregistrées le 16 juin 1975

libre C-483

folio 62



Le Ministre
[Signature]

1 — REQUÉRANTS

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession	Adresse
Brind'Amour, Jacques	Economiste	741 Avenue du Château # 33, Ste-Foy.
Fugère, Denis	Economiste	245 Latouraille, Québec.
Ste-Croix, Mario	Economiste	866 De Bourgogne #4, Ste-Foy.
Bouchard, Régis	Economiste	972 Avenue Brown, Québec.
Turenne, Françoise	Economiste	2990 D'Entremont # 3, Ste-Foy.

2 — SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la corporation est situé à 866 De Bourgogne # 4, Ste-Foy
Québec, P.Q.

3 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs provisoires de la corporation sont

MH. Jacques Brind'Amour
Denis Fugère
Mario Ste-Croix

4 — IMMEUBLES

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 10,000.00

8 - OBJETS

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

1. Grouper en association les personnes qui s'occupent de science économique et promouvoir leurs connaissances dans la pratique de cette science.
2. Etudier, promouvoir, protéger et développer de toutes manières les intérêts matériels, culturels et sociaux de ses membres; organiser à cet effet des réunions, conférences, échanges de vues, et établir un secrétariat pour servir de lien entre ses membres.
3. Imprimer, éditer, distribuer toutes publications pour les fins ci-dessus; établir une bibliothèque de publications se rapportant ou connexes à cette science.